

**RAPPORTEUR : Mme LAVRARD**

**OBJET : Formation d'un groupement de commandes entre la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais et la Ville de Châtellerault pour l'élaboration et la fourniture d'un guide de procédures des tâches de gestion courante**

*Mesdames, Messieurs,*

*La technicité toujours croissante que requièrent les champs d'intervention de nos politiques publiques, nous incitent à formaliser davantage nos procédures de gestion courante. Aussi pour gagner davantage en efficacité, serait-il utile de doter l'administration territoriale de documents méthodologiques inspirés, notamment, sur des références qualités ISO.*

*La ville de Châtellerault et la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais partageant ce même constat, souhaitent en synergie, réaliser une telle étude et pour ce faire, s'adjoindre les services d'un cabinet spécialisé.*

*La ville de Châtellerault et la Communauté d'agglomération du Pays châtelleraudais envisagent de former un groupement de commandes, qui permettra de lancer conjointement, une consultation auprès de bureaux d'études spécialisés, pour l'élaboration et la fourniture d'un guide de procédures des tâches de gestion courante.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article 8 du code des marchés publics, relatif aux groupements de commandes ;

**CONSIDERANT** qu'une convention constitutive est nécessaire pour créer le groupement et définir les modalités de fonctionnement de celui-ci ;

**CONSIDERANT** la nécessité de distinguer un des membres du groupement comme coordonnateur, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, de signer, notifier et d'exécuter le marché au nom de l'ensemble des membres du groupement;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de déterminer la composition de la commission d'appel d'offres (C.A.O.) du groupement.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de créer un groupement de commandes composé de la commune de Châtellerault et de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais pour l'élaboration et la fourniture d'un guide des procédures des tâches de gestions courantes,
- d'approuver la désignation de la Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais comme coordonnateur du groupement de commandes,
- de procéder à l'élection de 2 représentants de la C.A.O. de la commune de Châtellerault, élus parmi ses membres ayant voix délibérative : Mme LAVRARD, titulaire, et M. MAUDUIT, suppléant.
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de création du groupement de commandes, annexée à la présente délibération, ainsi que toute pièce relative à cet objet.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous préfecture, le 15-04-11 N°2582  
Publié au siège de la Mairie, le 19-04-11

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Emmanuelle ADAM